Image not found or type unknown

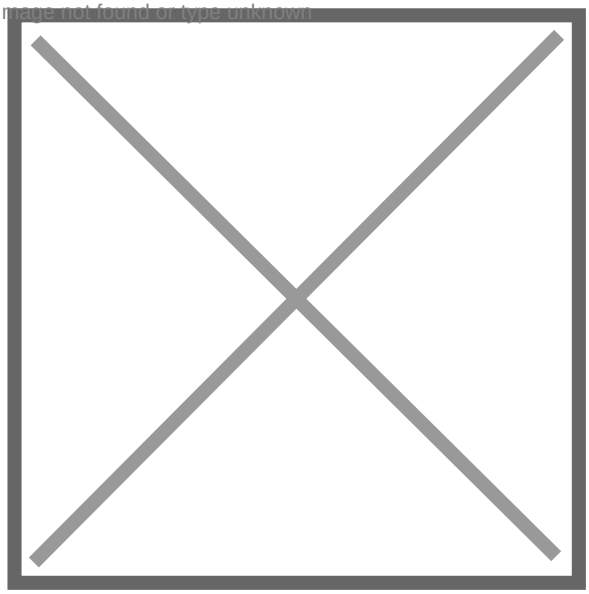

Prêt d'argent sans reconnaissance de dette

Par **kix**, le **13/02/2014** à **22:47**

Bonjour,
En 2012, j'ai prêté de l'argent à mon fiancé par virement bancaire mais sans reconnaissance de dette.
Il était convenu qu'il me rembourse rapidement et au comptant cette somme car il a mis son appartement en vente.
Un an s'écoule et je découvre que son appartement n'a jamais été mis en vente. Peu de temps après, il m'annonce qu'il annule notre mariage et qu'il me quitte.
Je l'ai donc appelé à maintes reprises pour récupérer mon argent sauf qu'il m'a clairement dit qu'il ne me rembourserait jamais et que je ne pouvais rien contre lui.
En 2013, j'apprends qu'il a acheté un deuxième appartement. Je lui ai donc laissé plusieurs messages mais sans réponse. Je viens de lui donc de lui adresser un courrier avec AR lui demandant de me restituer mon argent mais je n'ai eu aucun retour à ce jour.
Pouvez-vous donc m'indiquer s'il existe un recours pour récupérer mon argent et comment procéder.
Avec tous mes remerciements pour votre aide.
Saluations.

Par **moisse**, le **14/02/2014** à **11:57**

Bonjour,
Lorsqu'on fait un virement, on indique en général un motif.
Avec un peu de chance, un motif a accompagné le virement indiquant qu'il s'agit d'un prêt.
Sinon il y a peu de chances de faire avancer un quelconque recours.
En effet un prêt demande un certain formalisme, comme vous l'avez évoqué, reconnaissance

de dette correctement établie.
En outre tout prêt dépassant 760 euros doit faire impérativement l'objet d'une déclaration au fisc.
ici :
http://www.impots.gouv.fr/portal/dgi/public/popup?espId=1&typePage=cpr02&docOid=documentstandar

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés